

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 20

Séance du 14 mars 2024 à 19 Heures

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, à dix-neuf heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 7 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Éliane VIALLOU – Christelle CHAMPOMMIER – Martine CONSTANT – René POUILLE – Émilie BOUSCAVERT – Claudette CHAMPOMMIER – Jean-Jacques BEAUMONT.

Absents Excusés : néant.

Secrétaire de séance : Monsieur René POUILLE

Le compte rendu numéro 19 est approuvé par 8 voix.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est précédé d'une minute de silence en hommage à Monsieur Georges L'HOSTE.

1/ Vote du Compte Administratif.

Après désignation à l'unanimité de René POUILLE en qualité de Président(e), le Compte Administratif 2023 est voté par 7 voix pour.

- Recettes 2023 (pas de virement du BP)	10.00 €
- Dépenses 2023	14 441.53 €
- Déficit 2023	14 431.53 €
- Excédent antérieur	10 450.32 €
- Déficit global 2023	3 981.21 €

Délibération

2 / Approbation du Compte de Gestion du Receveur Année 2023.

Le Comité : Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare par 8 voix pour, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération

3/ Voyage à Paris.

Départ espace Christiane Méténier-Schmerber (Place des écoles).

Le transport est prévu pour 50 personnes.

- Départ à 4h45
- Vers 7h30 pause déjeuner à l'arche vers Orléans (tout est prévu).
- A 10h30, visite de la Mairie de Paris.
- Déjeuner au restaurant.
- Visite de l'Assemblée Nationale à 15h20.
- Marche jusqu'à la tour Eiffel (1h30) et retour par les quais.
- Arrêt sur la 1^{ère} aire d'autoroute pour le repas du retour.
- Retour vers 23h30.

Délibération

4/ Registre des personnes vulnérables.

Présentation des mises à jour et d'une nouvelle inscription sur le registre nominatif communal en cas de plan d'urgence « canicule » / « covid ».

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

- *Conseil Départemental : nouveau dossier d'aide sociale.
- *Secours Catholique : demande de subvention pour l'équipe locale de Saint Eloy les Mines.
- *Mairie de Hédé-Bazouges : dossier d'obligation alimentaire.
- *Centre Jean PERRIN : dossier de subvention.
- *Famille L'HOSTE : remerciements.
- *EDF : état des impayés.
- *Bilan du repas annuel du CCAS.
- *Projet « Comité de Jumelage » : organisation d'un voyage en Normandie.